RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 214 DU 18 MARS 2020 portant nomination au Ministère de la Santé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement :
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- sur proposition du Ministre de la Santé,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 mars 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Santé :

- Directeur général de l'Agence béninoise de Régulation pharmaceutique monsieur Yossounon CHABI
- Directrice générale de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires madame Baî Olga Léonie Perpétue AGBOHOUI HOUINATO.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 18 mars 2020

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MS 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 22; SGG 4; INTERESSES 2; JORB 1.